

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 9 novembre 2018 à 20h30

Réunion publique à la Mairie. Convocation en date du 25 octobre 2018.

Président de séance	M. Bernard DUMONT
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN
Membres présents	M. Pierre-Alain BEVALOT M. Philippe ROBIN M. Bernard DUMONT M. Mathieu RUGGERI Mme Lucie GUERGEN Mme Joëlle SANCEY Mme Françoise LEJEUNE M. Laurent SAUVIN
Membres représentés	M. Joël POUSSIERE donne procuration à M. Laurent SAUVIN
Membres absents	M. Michel FAHY

Ordre du jour :

1. Demande de subvention DETR pour travaux « château d'eau »
2. Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
3. Résiliation du contrat d'assurance véhicule et souscription assurance tracteur tondeuse
4. Taxe d'aménagement 2019
5. Désignation conseiller commission contrôle listes électorales
6. Informations et questions diverses

1. Demande de subvention DETR pour travaux « château d'eau »

Ingénierie 70 nous a adressé un dossier d'avant-projet de la réalisation du château d'eau d'une capacité de 250m³ (dont 120m³ de réserve incendie). Les travaux à réaliser sont essentiellement du génie civil, avec le raccordement du forage à la canalisation de refoulement réalisée lors de la 1^{ère} tranche de travaux. Le montant total des travaux s'élève à 275 880€ HT.

→ Le montant des subventions des subventions qui pourraient être accordées est de 150 000 €.

→ Le reste à charge pour la commune serait de 125 000€, pouvant être financés par le budget eau.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention, et autorise le Maire à demander les subventions et lancer la consultation.

Adopté à l'**UNANIMITE**

L'arrêté « sécheresse » est toujours en vigueur, M. Le Maire demande à tous les habitants de le respecter.

Pour information, actuellement, les sources fournissent 38m³/jour, alors que la commune consomme 85m³/jour. Si le forage n'était pas en service, la commune manquerait d'eau depuis juillet et nécessiterait l'approvisionnement en camion-citerne de 30 m³ pour un coût 450€/camion.

Prochainement, la CCVM va demander au SIEVO le transfert de la gestion de l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2019. Une convention sera proposée à chaque commune concernée pour un délai de 3 ans pour la reprise complète de la compétence. Un plan d'actions a été établi pour que le transfert puisse être appliqué au 1^{er} janvier 2019.

2. Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique de la CCVM, la CLECT a été créée et elle disposait de 9 mois pour élaborer et transmettre le rapport évaluant le coût net des charges transférées.

19 communes de la CCVM sont concernées. Seules les dépenses de 2017 sont prises en comptes.

La commune est concernée par le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Risques d'Inondation) dont les dépenses sont évaluées à 1224€ qui seront déduites des attributions de compensation.

Adopté à l'**UNANIMITE**

3. Résiliation du contrat d'assurance véhicule et souscription assurance tracteur tondeuse

Groupama a réalisé une proposition d'assurance pour le véhicule Master (actuellement assuré au tiers pour un montant de 565,67€ TTC), avec les mêmes garanties, additionnées de la garantie bris de glace (franchise : 78,31€) et la prise en compte dès la 1^{ère} année du bonus/malus de 0,50%, pour un montant de 285,11€ TTC.

Adopté à l'**UNANIMITE**

En faisant l'inventaire des assurances de la commune, il s'est avéré que le tracteur-tondeuse n'était pas assuré, alors que c'est une obligation. Groupama a fait une proposition de 62,13€ TTC.

Adopté à l'**UNANIMITE**

4. Taxe d'aménagement 2019

En 2018, la taxe d'aménagement était à 1,7%. Le Conseil Municipal décide d'augmenter la taxe d'aménagement à 2% au 1^{er} janvier 2019, et d'exonérer les abris de jardin.

Adopté à l'**UNANIMITE**

5. Désignation conseiller commission contrôle listes électorales

Conformément à l'article 19 du Code électoral, chaque commune doit disposer d'une commission de contrôle des listes électorales ayant pour rôle de statuer sur les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, un conseiller municipal doit être désigné pour participer à la commission. M. RUGGERI porté candidat.

Adopté à l'**UNANIMITE**

6. Location du logement communal T4

Le logement communal T4 est toujours vacant. Il est décidé de réduire le loyer à 500€, avec 150€ de charges.

Adopté à l'**UNANIMITE**

A LOUER : logement T4 d'une superficie de 137 m² (3 chambres, 2 salles de bains, 2 débarras, une cave). Loyer de 500€ + 150€ de provision de charges.

7. Questions et informations diverses

7.1. Villes et Villages Fleuris

Le 13 octobre, le Département a invité la commune à la remise des prix des Villes et Villages Fleuris.

La commune a reçu un hôtel à insectes en récompense à la 3^{ème} fleur.

Les familles EME, BRASIER et GAILLARDET ont été citées dans la catégorie « maisons avec jardin très visible de la rue ». Hors concours, les familles MARCHAL et GARNY ont également été citées.

La région Bourgogne-Franche-Comté a invité la commune pour la remise des prix du label régional.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui contribuent au fleurissement de leurs habitations et du village, et en particulier les personnes citées par le jury départemental et tous les habitants qui entretiennent les parties communes (bords de routes, caniveaux, grilles...) ainsi que les associations « les Jardins de la Doing » et « l'Amicale Beaumottaise ».

7.2. Tilleul

Les travaux de mise en sécurité du tilleul ont été réalisés les 29 et 30 octobre par la société AGILE GRIMPE de SOING d'une façon remarquable.

Suite à l'expertise de l'ONF, l'abattage de l'arbre était envisagée par mesure de sécurité. Cette décision a été contestée par plusieurs habitants de la commune. Un compromis a été trouvé en décidant, avec l'entreprise, de réduire l'arbre au niveau des charpentières afin qu'il puisse se régénérer au printemps. Au printemps, une taille sera nécessaire.

7.3. Prolongation du CDD de la cantonnière

L'arrêt de travail de Mme Rose PHILIPPE a été prolongé jusqu'au 10 décembre 2018. Il est nécessaire de prolonger le CDD de Mme PIREZ GOMES Rachel jusqu'au 31 décembre 2018.

7.4. Travaux de l'Eglise

Le dossier de consultation a été relancée sur la plateforme DESPOZ.FR. M. Le Maire a contacté plusieurs entreprises pour les informer du marché. La date limite des offres est fixée au 13 décembre 2018.

7.5. Agence de l'eau

Au 1^{er} janvier 2019, le taux de la redevance pour la pollution domestique passe à 0,27€/m³ (au lieu de 0,29€/m³) et celui de la redevance pour la modernisation des réseaux passe à 0,15€/m³ au lieu de 0,155€/m³.

7.6. Déclaration obligatoire des ruches

Une lettre du préfet rappelle que chaque apiculteur a l'obligation de déclarer les colonies dont il est détenteur avant le 31 décembre 2018. Les modalités de déclaration sont disponibles en mairie.

7.7. Achat débroussailleuse

La débroussailleuse communale est hors-service. Il est nécessaire d'en acheter une nouvelle. Un devis d'un montant de 683€ a été établi.

7.8. Article de presse sur l'Association du Patrimoine Beaumottais

Un article est paru dans la presse le 11 octobre sur les activités de l'association. M. Le Maire précise que les fournitures pour les travaux de rénovation du four à pain ont été réglées par la commune et non par les fonds soulevés par l'association. Il remercie les bénévoles qui ont participé à cette rénovation.

7.9. Achat d'un panneau « protection vigilance citoyenne »

L'entreprise SIGNAUX GIROD a établi un devis pour la fourniture de 2 panneaux « protection vigilance citoyenne » pour un montant de 320,78€ TTC.

7.10. Bibliothèque

Suite à la démission de M. LEMKAK, M. MARCHAL se propose d'assurer la responsabilité de la bibliothèque.

7.11. Peste porcine africaine

Dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine, les personnes possédant des porcs ou des sangliers doivent déclarer et identifier leurs animaux à compter du 1er novembre 2018, auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE).

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance.



**Le Noël des enfants aura lieu le samedi 15 décembre, à 15h.
Réservez votre après-midi !**

« TOTO et le Grand Orchestre » vous présentera son spectacle « des cordes comme s'il en pleuvait »

(Découverte des instruments à cordes à travers un spectacle de chansons)